

# **Règlement**

**pour la gestion d'un financement  
spécial relatif aux fluctuations de la  
fiscalité communale de la**



**Commune municipale de  
Sonceboz-Sombeval**

**Ainsi délibéré et accepté en assemblée municipale**

Sonceboz-Sombeval, le 11 décembre 2017

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président



B. Gerber

Le Secrétaire



J.-R. Zürcher

**Certificat de dépôt**

Le secrétaire municipal soussigné certifie que le présent règlement a été déposé officiellement par l'organe compétent durant 30 jours avant l'assemblée municipale. Il a fait publier le dépôt public dans la FOJB no. 41 du vendredi 10 novembre 2017, assortie de l'indication des voies de droit.

Le Secrétaire municipal :



Sonceboz-Sombeval, le 22 janvier 2018

Recours : aucun